



Politique sur les conflits d'intérêts

Date d'entrée en vigueur	16 novembre 2022
Date d'approbation	16 novembre 2022
Date de révision	Novembre 2027

Énoncé de politique	<p>La Société de logement communautaire d'Ottawa (LCO) est déterminée à prévenir, gérer et résoudre les conflits d'intérêts impliquant LCO.</p> <p>Les employé(e)s et les membres du Conseil d'administration pour une question de bonne pratique d'affaires contribuent à maintenir la confiance du public dans l'intégrité et l'impartialité de LCO.</p>
Objectifs de la politique	<p>Les objectifs de cette politique sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aider les employé(e)s et les membres du Conseil d'administration à reconnaître, divulguer et limiter les conflits d'intérêts.• S'assurer dans les contextes de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, que les décisions sont prises ou sont perçues comme étant prises avec intégrité et dans les meilleurs intérêts de LCO.• S'assurer que les situations de conflit d'intérêts sont divulguées sans tarder et réglées conformément à la présente politique est aux procédures établies. Instaurer les principes en vue de l'élaboration d'un processus de divulgation, de gestion et d'atténuation des conflits d'intérêts.
Principes sous-tendant cette politique	<ul style="list-style-type: none">• La responsabilité, la gestion responsable et la transparence relativement à la prise de décisions sont essentielles dans les pratiques d'affaires de LCO.• Une intervention rapide en réponse à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent est indispensable pour maintenir et accroître la confiance du public dans l'intégrité et l'impartialité de LCO.• Les employé(e)s et les membres du Conseil d'administration doivent s'acquitter de leurs fonctions, et être perçus comme exerçant leurs fonctions honnêtement,

Organisation Société de logement communautaire d'Ottawa	Titre/Sujet Politique sur les conflits d'intérêts			
Responsable Président(e)-directeur(trice) générale	Approuvée par Conseil d'administration	Date 16 novembre 2022	Version 1.2	Page 1 de 10



Politique sur les conflits d'intérêts

	de bonne foi et dans la transparence en ce qui a trait aux questions de conflit d'intérêts.
Application	Cette politique s'applique à l'ensemble des employé(e)s de LCO, quel que soit leur statut d'emploi, y compris aux employé(e)s en congé payé ou non payé, aux membres du Conseil d'administration et des comités ainsi qu'aux bénévoles.

Rôles clés	Principales responsabilités
Tout le personnel	<ul style="list-style-type: none">• Plusieurs personnes exercent des rôles et responsabilités multiples. à titre d'exemple, une personne peut avoir des responsabilités découlant de son rôle à la fois en tant que gestionnaire et en tant qu'employé(e).
Membres du Conseil d'administration et des comités	<ul style="list-style-type: none">• Lire et comprendre cette politique, la Procédure sur les conflits d'intérêts pour les membres du Conseil d'administration et les directives applicables et s'y conformer.• Examiner leurs fonctions et responsabilités officielles et leurs intérêts personnels sur une base régulière en vue de déceler tout éventuel conflit d'intérêts.• Divulguer sans tarder tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent conformément Procédure sur les conflits d'intérêts pour les membres du Conseil d'administration.• Signaler sans tarder, et conformément à la Procédure sur les conflits d'intérêts pour les membres du Conseil d'administration, toute activité de la part d'un membre du Conseil d'administration ou d'un(e) employé(e) dont vous venez de prendre connaissance et qui va à l'encontre de la présente politique.• Coopérer pleinement à toute enquête sur un éventuel conflit d'intérêts.• Respecter les décisions se rapportant aux questions de conflit d'intérêts.

Organisation Société de logement communautaire d'Ottawa	Titre/Sujet Politique sur les conflits d'intérêts			
Responsable Président(e)-directeur(trice) générale	Approuvée par Conseil d'administration	Date 16 novembre 2022	Version 1.2	Page 2 de 10



Politique sur les conflits d'intérêts

Président(e) du Conseil d'administration	<p>Si des membres du Conseil d'administration ou de comités sont en cause :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être informé(e) des conflits d'intérêts et s'assurer qu'ils sont traités conformément à la Procédure sur les conflits d'intérêts pour les membres du Conseil d'administration.• Faire appel au besoin au soutien et aux conseils du (de la) directeur(trice), Services juridiques, pour régler les conflits d'intérêts.• S'assurer que les mesures appropriées sont prises pour résoudre ou atténuer les conflits d'intérêts.• S'assurer que toutes les mesures qui sont prises en vue de régler les conflits d'intérêts sont documentées. <p>Si le(la) président(e)-directeur(trice) général(e) est en cause :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être informé(e) des conflits d'intérêts et s'assurer qu'ils sont traités conformément à la Procédure sur les conflits d'intérêts pour les employés(e)s.• Faire appel au besoin au soutien et aux conseils du (de la) directeur(trice), Services juridiques, pour régler les conflits d'intérêts.• S'assurer que les mesures appropriées sont prises pour résoudre ou atténuer les conflits d'intérêts.• S'assurer que toutes les mesures qui sont prises en vue de régler les conflits d'intérêts sont documentées.
Vice-président(e) du Conseil d'administration	<p>Si le(la) président(e) du Conseil d'administration est en cause :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être informé(e) des conflits d'intérêts et s'assurer qu'ils sont traités conformément à la Procédure sur les conflits d'intérêts pour les membres du Conseil d'administration.• Faire appel au besoin au soutien et aux conseils du (de la) directeur(trice), Services juridiques, pour régler les conflits d'intérêts.• S'assurer que les mesures appropriées sont prises pour résoudre ou atténuer les conflits d'intérêts.• S'assurer que toutes les mesures qui sont prises en

Organisation Société de logement communautaire d'Ottawa	Titre/Sujet Politique sur les conflits d'intérêts			
Responsable Président(e)-directeur(trice) générale	Approuvée par Conseil d'administration	Date 16 novembre 2022	Version 1.2	Page 3 de 10



Politique sur les conflits d'intérêts

	vue de régler les conflits d'intérêts sont documentées.			
Président(e)- directeur(trice) général(e)	<p>Dans tous les cas :</p> <ul style="list-style-type: none">Assurer une surveillance et veiller à ce que les conflits d'intérêts mettant en cause des employé(e)s sont traités conformément à la Procédure sur les conflits d'intérêts pour les employé(e)s. <p>Si des directeurs(trices) généraux(rales) sont en cause :</p> <ul style="list-style-type: none">Être informé(e) des conflits d'intérêts et s'assurer qu'ils sont traités conformément à la Procédure sur les conflits d'intérêts pour les employé(e)s.Faire appel au besoin au soutien et aux conseils des Ressources humaines ou d'une source externe appropriée pour régler les conflits d'intérêts.S'assurer que les mesures appropriées sont prises pour résoudre ou atténuer les conflits d'intérêts.S'assurer que toutes les mesures qui sont prises en vue de régler les conflits d'intérêts sont documentées.			
Directeur(trice), Services juridiques	<p>Si des membres du Conseil d'administration ou de comités sont en cause :</p> <ul style="list-style-type: none">Assurer un soutien et des conseils au(à la) président(e) ou au (à la) président(e) ou au(à la) vice-président(e) du Conseil d'administration relativement à l'interprétation, de l'application et de l'administration de la présente politique.Conserver la documentation se rapportant à toutes les mesures prises pour régler les conflits d'intérêts de membres du Conseil d'administration.Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de la formation des membres du Conseil d'administration au sujet de cette politique.			
Chefs de direction	<ul style="list-style-type: none">S'assurer que les conflits d'intérêts impliquant des employé(e)s sont traités conformément à la Procédure sur les conflits d'intérêts pour les employé(e)s.Informé sans tarder les Ressources humaines de tout conflit d'intérêts au sein de leurs services respectifs.Faire appel au besoin au soutien et aux conseils des			
Organisation Société de logement communautaire d'Ottawa		Titre/Sujet Politique sur les conflits d'intérêts		
Responsable Président(e)-directeur(trice) générale	Approuvée par Conseil d'administration	Date 16 novembre 2022	Version 1.2	Page 4 de 10



Politique sur les conflits d'intérêts

	<p>Ressources humaines pour régler les conflits d'intérêts.</p> <ul style="list-style-type: none">• S'assurer que les mesures appropriées sont prises pour résoudre ou atténuer les conflits d'intérêts.• S'assurer que toutes les mesures qui sont prises en vue de régler les conflits d'intérêts sont documentées.
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">• Fournir un soutien et des conseils au(à la) président(e)-directeur(trice) général(e), aux gestionnaires et aux employés relativement à l'interprétation, l'application et l'administration de cette politique.• Travailler avec les ressources appropriées, internes et (ou) externes, pour régler les conflits d'intérêts.• Faciliter la surveillance des conflits d'intérêts par le(la) président(e)-directeur(trice) général(e).• Conserver la documentation se rapportant à toutes les mesures prises pour régler les conflits d'intérêts impliquant des employés.• Élaborer et mettre en œuvre la formation des employés au sujet de cette politique.
Gestionnaire	<ul style="list-style-type: none">• Examiner cette politique avec tous les employé(e)s et souligner les domaines et des exemples pertinents par rapport au travail de l'employé(e).• Être informé(e) des conflits d'intérêts et en informer sans tarder le(la) gestionnaire hiérarchique et (ou) le(la) directeur(trice) général(e).• Travailler avec les ressources appropriées, internes et (ou) externes, pour régler les conflits d'intérêts.
Employé(e)	<ul style="list-style-type: none">• Lire et comprendre cette politique, la Procédure sur les conflits d'intérêts pour les employé(e)s, et les directives applicables et s'y conformer.• Examiner leurs fonctions et responsabilités officielles et leurs intérêts personnels sur une base régulière en vue de déceler tout éventuel conflit d'intérêts.• Divulguer sans tarder tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent conformément à la Procédure sur les conflits

Organisation Société de logement communautaire d'Ottawa	Titre/Sujet Politique sur les conflits d'intérêts			
Responsable Président(e)-directeur(trice) générale	Approuvée par Conseil d'administration	Date 16 novembre 2022	Version 1.2	Page 5 de 10



Politique sur les conflits d'intérêts

	<p>d'intérêts pour les employé(e)s.</p> <ul style="list-style-type: none">• Signaler sans tarder, et conformément à la Procédure sur les conflits d'intérêts pour les employés, toute activité de la part d'un(e) employé(e) ou d'un(e) membre du Conseil d'administration dont vous venez de prendre connaissance et qui va à l'encontre de la présente politique.• Coopérer pleinement à toute enquête sur un éventuel conflit d'intérêts.• Respecter les décisions se rapportant aux questions de conflit d'intérêts.
Politiques et procédures connexes de LCO	<ul style="list-style-type: none">• Procédure sur les conflits d'intérêts pour les membres du Conseil d'administration• Procédure sur les conflits d'intérêts pour les employé(e)s• Politique d'embauche• Politique et procédures d'approvisionnement• Code de conduite
Autres références complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Statuts constitutifs de LCO• Règlement n° 12 de LCO, tel que modifié• <i>Loi sur les sociétés par actions</i>, L.R.O., chap. B.16, article 132 tel que modifié• <i>Loi sur les services de logement</i> et les règlements connexes. (Il convient de souligner que ces dispositions peuvent être modifiées sous réserve d'une entente entre le gestionnaire de services/l'actionnaire et le(la) fournisseur(euse) de logements.)• Conditions d'emploi – Employé(e)s exempté(e)s• Conditions d'emploi – Groupe de cadres• Contrats de travail des gestionnaires principaux• Convention collective des employé(e)s de LCO membres du Syndicat de la fonction publique d'Ottawa-Carleton (section locale 503 du SFCP)• Convention collective des employé(e)s de LCO membres de l'Institut professionnel du personnel municipal (IPPM).
Questions / personne-ressource	Pour obtenir davantage de renseignements ou des clarifications, veuillez vous adresser à :

Organisation Société de logement communautaire d'Ottawa	Titre/Sujet Politique sur les conflits d'intérêts			
Responsable Président(e)-directeur(trice) générale	Approuvée par Conseil d'administration	Date 16 novembre 2022	Version 1.2	Page 6 de 10



Politique sur les conflits d'intérêts

	<p>Pour les employé(e)s – Vice-président(e), Ressources humaines et Culture</p> <p>Pour les membres du Conseil d'administration et des comités – Directeur(trice), Services juridiques</p>
--	--

Annexes	<p>Annexe 1 – Définitions</p> <p>Annexe 2 – Historique du document</p>
----------------	--

Organisation Société de logement communautaire d'Ottawa	Titre/Sujet Politique sur les conflits d'intérêts			
Responsable Président(e)-directeur(trice) générale	Approuvée par Conseil d'administration	Date 16 novembre 2022	Version 1.2	Page 7 de 10



Politique sur les conflits d'intérêts

Annexe 1 – Définitions

Terme	Définition
Conseil d'administration	Aux fins de la présente politique, le Conseil d'administration englobe les membres du Conseil d'administration de LCO et tous les locataires et membres de la collectivité qui siègent aux comités.
<i>Loi sur les sociétés par actions</i> de l'Ontario	La Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario renferme des dispositions au sujet des conflits d'intérêts relativement aux membres du Conseil d'administration.
Associé(e)	Ce terme implique un rapport entre LCO et un(e) vendeur(euse), un(e) entrepreneur(euse) ou un(e) autre fournisseur(euse) de biens et de services de LCO. Les organismes communautaires qui ont un rapport avec LCO sont également considérées des associés.
Enfant	Le terme enfant désigne l'enfant d'un(e) employé(e), d'un(e) membre du Conseil d'administration ou d'un comité ou de son(sa) conjoint(e), ou un enfant officiellement adopté par l'employé(e) ou son(sa) conjoint(e), ou un enfant dont l'employé(e), un membre du Conseil d'administration ou d'un comité ou son(sa) conjoint(e) ont légalement la garde.
Conflit d'intérêts	<p>Toute situation où les intérêts personnels d'un(e) employé(e), d'un(e) membre du Conseil d'administration, ou d'un comité pourraient influencer sa capacité de prendre des décisions de manière intègre, impartiale et dans le meilleur intérêt de LCO.</p> <p>Un conflit d'intérêt englobe un conflit d'intérêts réel qui existe au moment présent, un conflit d'intérêts apparent qui est une situation qui pourrait être perçue comme un conflit d'intérêts par un observateur raisonnable, que ce soit ou non le cas, et un conflit d'intérêts potentiel qui est raisonnablement prévisible à l'avenir.</p>
Employé(e)s	Aux fins de la présente politique, le terme employé(e)s désigne tous les employé(e)s de LCO peu importe leur statut d'emploi, y compris les employé(e)s en congé peu importe la nature du congé, et les employé(e)s à temps plein, à temps partiel, occasionnels, permanents, les étudiant(e)s et les bénévoles.

Organisation Société de logement communautaire d'Ottawa	Titre/Sujet Politique sur les conflits d'intérêts			
Responsable Président(e)-directeur(trice) générale	Approuvée par Conseil d'administration	Date 16 novembre 2022	Version 1.2	Page 8 de 10



Politique sur les conflits d'intérêts

Intérêts personnels	<p>Ce terme renvoie au fait d'avoir un intérêt personnel, et englobe les intérêts de parents, ami(e)s et associés.</p> <p>Ces intérêts personnels peuvent être de nature personnelle, financière ou professionnelle et peuvent englober un gain, un bénéfice, un avantage ou un privilège.</p> <p>Les intérêts personnels englobent la participation à des activités ou un emploi, rémunéré ou non rémunéré, à l'extérieur de LCO.</p>
Personnes liées	<p>Une personne liée englobe, mais sans y être limité, un père, une mère, un frère, une sœur, un(e) conjoint(e), un enfant, une tante, un oncle, une nièce, un neveu, un beau-père, une belle-mère, un beau-père par remariage, une belle-mère par remariage, un grand-parent, un petit-fils ou une petite-fille, un grand-parent par remariage, un petit-fils ou une petite-fille par remariage, un enfant du(de la) conjoint(e), ou un(e) pupille.</p>
Conjoint(e)	<p>Un(e) conjoint(e) désigne une personne légalement unie par les liens du mariage à un(e) employé(e), un(e) membre du Conseil d'administration ou d'un comité ou une personne de l'un ou l'autre sexe cohabitant avec un(e) employé(e) comme conjoint(e) de fait depuis plus d'un an.</p>
Gestionnaire	<p>Le(la) supérieur(e) immédiat(e) d'un(e) employé(e), un(e) gestionnaire, un(e) directeur(trice), un(e) vice-président(e), ou un(e) dirigeant(e) principal(e). Un(e) superviseur(euse) est une personne nommée par l'employeur et qui est responsable d'un lieu de travail ou qui a une autorité sur un(e) travailleur(leuse) [employé(e)].</p>
Bénévole	<p>Aux fins de la présente politique, ce terme renvoie à des personnes qui travaillent bénévolement pour LCO et dont les fonctions ou responsabilités pourraient être perçues comme pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.</p>

Organisation Société de logement communautaire d'Ottawa	Titre/Sujet Politique sur les conflits d'intérêts			
Responsable Président(e)-directeur(trice) générale	Approuvée par Conseil d'administration	Date 16 novembre 2022	Version 1.2	Page 9 de 10



Politique sur les conflits d'intérêts

Annexe 2 – Historique du document

Numéro de la révision	Date	Auteur(trice)s	Brève description de la modification apportée Brief Description of Change
1.0	21 août 2015	Kelly Hastings, Devin Winson	Révision et fusion de la politique des employé(e)s et celle des membres du Conseil d'administration.
1.1	31 août 2022	Kelly Hastings	Mise à jour des titres des employé(e)s et de la définition de gestionnaire.
1.2	21 juillet 2023	Joey Marshall	Mise à jour pour refléter la nouvelle image de marque de l'entreprise.

Organisation Société de logement communautaire d'Ottawa		Titre/Sujet Politique sur les conflits d'intérêts		
Responsable Président(e)-directeur(trice) générale	Approuvée par Conseil d'administration	Date 16 novembre 2022	Version 1.2	Page 10 de 10